

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

AMENDEMENT

N ° 168

présenté par

M. Gosselin, M. Viala, M. Bony, M. Bourdeaux, M. Therry, M. Jean-Claude Bouchet,
Mme Trastour-Isnart, M. Reda, Mme Corneloup, Mme Audibert, M. Le Fur, Mme Kuster,
M. Sermier, M. Bazin, M. Cattin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Marianne Dubois,
M. Quentin, Mme Boëlle, Mme Genevard, M. Perrut, M. Reiss, M. de Ganay, Mme Poletti,
M. Viry et M. Aubert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.